



ÉLABORATION DU PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES RÉGIONAL – s'inscrit dans le PLAN CLIMAT FINAL

Automne 2025

Collecte de données pour
l'inventaire des émissions de
GES

Hiver/printemps 2026

Analyse et rédaction du rapport
préliminaire

Été 2026

Élaboration d'un plan
d'action concerté

Automne 2026

Identification d'une cible de
réduction des émissions de
GES

Hiver 2027

Démarche de
réduction des
émissions de GES
complétée

QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT?

Un Plan climat est un document qui permet d'identifier les risques liés aux changements climatiques, ainsi que le potentiel de réduction des émissions de GES sur un territoire.

Il comporte deux grandes démarches régionales

- Un [Plan d'ADAPTATION aux changements climatiques \(PACC\)](#) déjà réalisé.
- Un Plan de **RÉDUCTION** des émissions de GES

1. Réaliser un **inventaire des émissions de GES** (année de référence : **2024**);
2. Identifier des **cibles** de réduction de nos émissions de GES;
3. Élaborer un **plan d'action** pour atteindre nos cibles.

CONSULTANT

Nous travaillons avec la firme **MNP** qui implique *Carbone-Accès* et *Enviro Accès*, dans le cadre du [regroupement d'achats de l'UMQ](#) que la MRC a rejoint.



ÉTAPE 1 – INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES

Chaque municipalité obtiendra un rapport d'inventaire individuel

1. Inventaire corporatif (opérations municipales)



Données à collecter par les municipalités

L'objectif :

- Identifier les émissions de GES sur lesquelles nous avons le **contrôle** ou une **influence**
- Cibler les actions qui auront un impact direct et concret
- Réaliser des économies grâce à l'efficacité énergétique

Principales sources d'émissions de GES :

- Bâtiments municipaux et autres installations
- Véhicules et équipements motorisés
- Traitement des eaux usées publics

2. Inventaire collectif (échelle de la communauté)



Portrait du territoire tenant compte de l'ensemble des émissions de GES produites **en incluant les émissions municipales**

Principales sources d'émissions de GES :

- Traitement des eaux usées privés
- Bâtiments résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels
- Transport routier
- Gestion des matières résiduelles

LIEN ENTRE LES INVENTAIRES





RÔLE DES MUNICIPALITÉS POUR L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES

Le service des finances joue un rôle clé, les données à collecter proviennent principalement des **factures** pour l'année **2024**

Tableau 1: Structure de l'inventaire

Type d'inventaire	Secteur à considérer	Émissions de GES		
		Directes	Indirectes	Fugitives
Inventaire corporatif Données à collecter par les municipalités 	Les bâtiments municipaux et autres installations	Sources de combustion fossile (chauffage, eau chaude, etc.)	Consommation d'électricité d'origine fossile seulement (bâtiments municipaux, signalisation, éclairage de rues, etc.)	Systèmes de réfrigération et de suppression d'incendies
	Les véhicules et équipements motorisés	Combustion de carburant pour le parc de véhicules municipal : • Employés; • Camions servant à la collecte des matières résiduelles ; • Véhicules des services de police, d'incendie et d'entretien ; • Tout autre équipement motorisé nécessaire aux activités municipales.	Aucune	Équipements de climatisation présents dans les véhicules
	Le traitement des eaux usées	Stations d'épuration, fosses septiques, rejets d'effluents, etc.	Aucune	Aucune
Inventaire collectif Données collectées par la MRC et le consultant	Les bâtiments résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels	Sources de combustion fossile (chauffage, eau chaude, etc.)	Consommation d'électricité d'origine fossile seulement	Systèmes de réfrigération
	Le transport routier	Combustion de carburant pour les véhicules suivants : • Utilisation de promenade; • Utilisation institutionnelle, professionnelle et commerciale (incluant le transport collectif) ; • Utilisation hors réseau.	Aucune	Aucune
	La gestion des matières résiduelles de la collectivité	Enfouissement des matières résiduelles, incinération des matières résiduelles	Aucune	Aucune

PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ATCL)

Soutenu par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Grâce à ce programme qui découle du [Plan pour une économie verte 2030](#), la MRC peut élaborer son Plan climat et accompagner les municipalités locales dans leurs projets de lutte contre les changements climatiques.

La présente démarche est financée à 100 %.

La MRC agit comme facilitateur régional pour accélérer la transition climatique locale.

Pour toutes questions :

Veuillez contacter **Marilou Cantin**, chargée de projet pour le Plan climat de la MRC

mcantin@mrcpdh.org

450-229-6637, poste 155